

## **Félicitations et remerciements**

**En cette période de fin d'année, et en prévision des réjouissances qui attendent tous les personnels de l'administration pénitentiaire l'an prochain, il convient d'adresser nos félicitations et remerciements.**

Félicitations en particulier à la cheffe d'établissement de la MA de Sarreguemines, nouvellement promue directrice des services pénitentiaires.

Remerciements, en particulier à la DAP et à la DI, de reconnaître à ce point le talent et les compétences sans cesse démontrées de la cheffe d'établissement de la MA de Sarreguemines en lui permettant d'accéder à des postes toujours plus hauts placés, où elle pourra exercer ses techniques de management, désormais célèbres, sur un nombre toujours plus important de personnels.

Nous tenions néanmoins à rappeler les différentes problématiques qui ont touché l'ensemble des personnels tous corps confondus, depuis son arrivée à la MA de Sarreguemines :

- La connivence entre la direction de la MA et le directeur interrégional de la DISP de Strasbourg qui est allée jusqu'à lui dédier une salle à son nom au sein de l'établissement.

- L'ignorance par la direction de la MA des textes réglementaires, qui nous a interrogé à de multiples reprises, et que nous n'avons pas manqué de relayer par la communication de multiples tracts depuis sa présence à l'établissement.

- La mise en danger des personnels du SPIP au début de la crise sanitaire, en ne les informant pas officiellement sur l'identité des personnes détenues testées positives au Covid, en leur proposant de faire leur entretien dans une salle sans point d'eau, sans matériel de protection élémentaire (masque, gel, etc) et sans que le ménage n'y soit fait quotidiennement.

- La façon qu'a la direction de s'adresser au personnel de la MA de Sarreguemines, à grand renfort de cris, de propos dénigrants et en appliquant des sanctions pécuniaires, dès lors que des voix s'élèvent contre ses pratiques managériales.

Il est vrai qu'il était difficile de choisir meilleure candidate pour l'intégration au corps des DSP. Cette reconnaissance s'inscrit d'ailleurs parfaitement dans les valeurs portées à l'article 7 du code de déontologie : **intégrité, impartialité, probité, dignité en toutes circonstances.**

C'est pourquoi nous renouvelons nos félicitations à la directrice, et nos remerciements à la DAP et à la DI. Nous espérons toutefois que cette nomination ne s'avérera pas préjudiciable aux collègues, tous corps confondus, qui auront la chance de l'avoir pour nouvelle directrice dans leur établissement.

La CGT IP 57